

Qui ?

MOA : Métropole Nice-Côte d'Azur Régie Eau d'Azur
MOE : SUEZ

Financements :

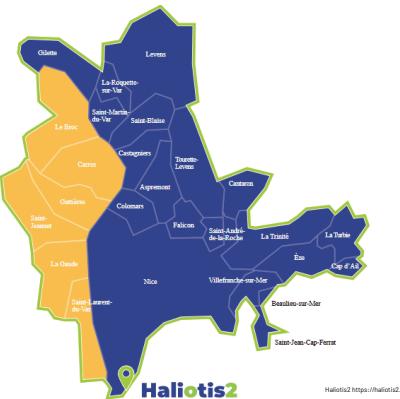
- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (travaux et prestations éligibles aux subventions)
- ADEME
- Département
- Région
- Banque des Territoires
- Europe (FEDER pour certains travaux)

Quand ?

05/07/2021	Lancement de l'appel à candidature
21/02/2022 - 07/03/2022	Concertation publique
16/02/2023	Désignation du Groupement DEGREMONT en tant qu'attributaire du marché
2023 - début 2024	Obtention des autorisations administratives
2nd sem. 2024 - 2030	Lancement des travaux. Mise en service progressive des différents ouvrages afin de garantir la continuité du service.
2026-2030	Mise en service progressive des nouveaux ouvrages (traitement de l'eau, biométhane, traitement des boues, etc)
09/2031	Fin des travaux

Pour qui ?

26 communes du département des Alpes-Maritimes soit **680 000 équivalents-habitants**.



Pourquoi ?

Objectif de la **loi NOTRe de 2015** : renforce et organise la gestion des déchets à moyen et long terme dans les territoires (2030-2050).

Objectif des **3 arrêtés préfectoraux** du **20/03/2024** : autorisent l'utilisation des eaux usées traitées pour quatre nouveaux usages.

Objectifs du **Plan Climat Air Energie Territorial 2026-2032** de la Métropole Nice Côte d'Azur :

- Baisse des émissions de GES d'ici 2030.
- Neutralité carbone d'ici 2050.

Objectifs de la **Directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires 2024/3019 (DERU 2)** :

- Réduction des micropolluants par la mise en place du traitement quaternaire pour les stations traitant les eaux résiduaires urbaines des agglomérations de plus de 150 000 EH.
- Neutralité énergétique et réduction des émissions de GES d'ici 2045 pour le secteur des eaux usées.

Haliotis2

**UNE STATION
D'ÉPURATION**
**DANS L'ÈRE DE
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

Des réponses aux...

Redaction et conception graphique : Bigot Gaëlle, Chailhou-Joséphine, Dealex Lucie, Michel Clarence
Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et de la Mer et de la Pêche - CyRH Valençayennes



Déficit hydrique :
réutilisation des eaux usées traitées



Besoin énergétique : 4x fois plus d'énergie produite que consommée



Ce projet permettra d'éviter l'émission de 15 000 t eq CO₂ annuel dès 2030 soit 2255 fois le tour du monde en avion.

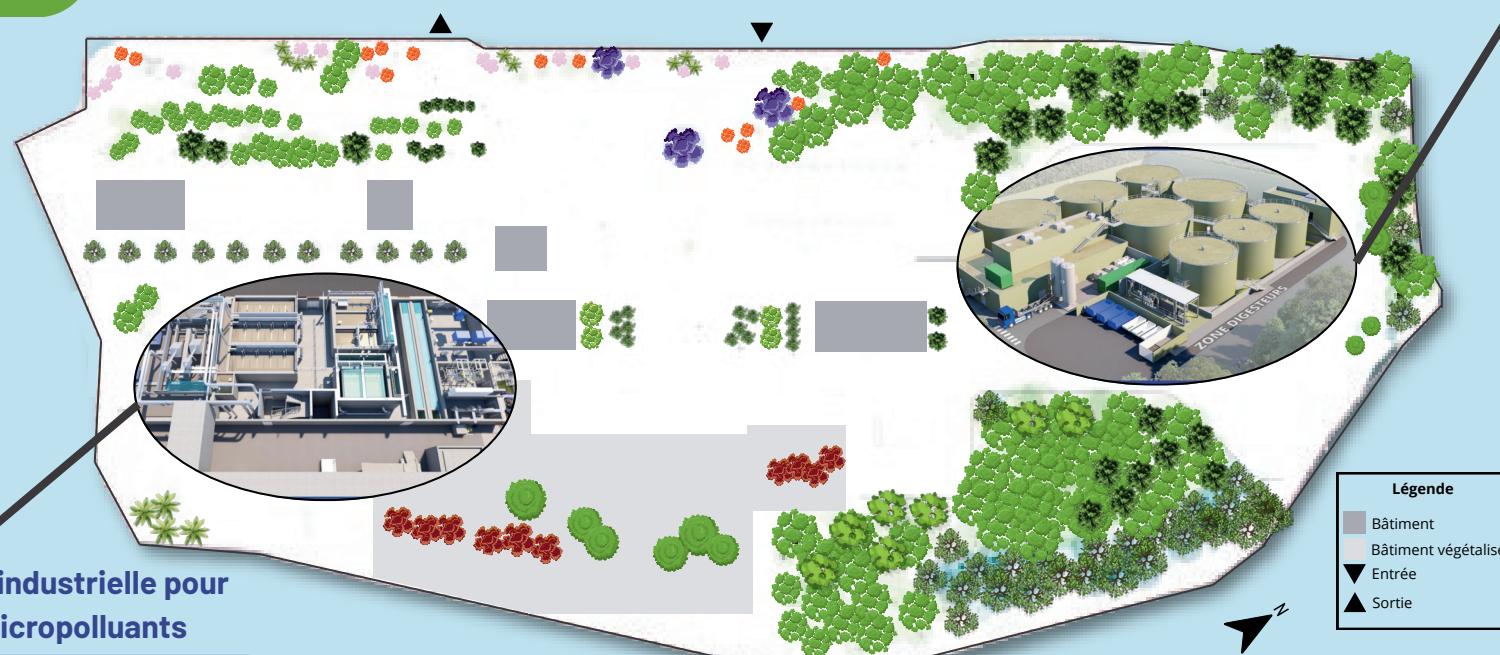
Insertion paysagère :
600 arbres d'essences méditerranéennes seront plantés.



Panneaux photovoltaïques en toiture fournissant 475 MWh d'électricité par an, contribuant à l'autonomie énergétique de la station.

Zone de digesteurs, gazomètre, traitement des boues

- Production annuelle de 43 GWh de biogaz injectés dans le réseau GrDF, couvrant les besoins de 11 000 logements ou l'équivalent énergétique de 290 bus.
- Gestion raisonnée des déchets : boues digérées et séchées sur site et valorisation énergétique à l'UVE de l'Ariane à Nice pour une production de 26 GWh/an de chaleur.



REUT & Unité pilote industrielle pour traitement des micropolluants

- 5 millions de m³ d'eau par an traitées et utilisées pour l'arrosage d'espaces verts, l'entretien de la voirie et du réseau d'assainissement.
- Traitement tertiaire et quaternaire des eaux usées.
- Production de 27 GWh/an de chaleur via l'énergie des eaux usées traitées.
- Retient 90% des microplastiques des eaux usées.



28 tours de désodorisation ultra-performantes capables de traiter 300 000 m³ d'air par heure .



Approche technique innovante et complémentaire :

Utilisation de l'argile pour la filtration des microplastiques avant rejet en mer grâce à ses propriétés absorbantes.



Pour aller plus loin...